

23ème VIDE-GRENIERS DE SAINTE-SUZANNE 8 juin 2025

Règlement :

- 1 - Tout exposant particulier devra se présenter avec sa carte d'identité. Les professionnels avec leur numéro de SIRET et une pièce d'identité.
- 2 - Les emplacements sont numérotés et attribués à la demande ou à défaut, au fur et à mesure des réservations.
- 3 - Mise en place des stands : une équipe sera présente à partir de **6h30**. Début de la manifestation à **7h00** - après 8h00, Rues barrées et les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements des exposants qui ne se sont pas présentés. Fin du vide grenier à 17h00 (**aucun départ possible avant 16h**).

4 - Les exposants s'engagent à :

- Ne vendre que des objets personnels usagés.
- Respecter les emplacements attribués par les organisateurs.
- **Laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct.** Ne rien jeter sur la voie publique.
- **Ne pas laisser d'objets invendus ni poubelle sur place. Poubelles à votre disposition à la salle polyvalente.**
- Ne pas vendre de produits consommables sur place. (**buvette et restauration sont assurées à la salle polyvalente.**)
- Ne pas vendre d'armes blanches non mouchetées ou à percussion.
- Ne pas introduire de substances explosives ou nocives.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- **Respecter les consignes Vigipirate et les consignes sanitaires en vigueur.**

En cas de non respect de ce règlement, les organisateurs sont seuls juges et peuvent même procéder à l'exclusion sans remboursement. Attention : Des mesures de sécurité draconiennes sont prises notamment pour le stationnement, circulation, barrage des rues et entrées filtrées. Grand parking sur le terrain omnisports derrière la salle polyvalente.

Le CCF décline toute responsabilité en cas de problème entre les exposants, les services fiscaux, la SACEM, le service des fraudes (en cas de déclarations ou de ventes frauduleuses), de vol ou d'accident pouvant survenir dans les stands ou le périmètre de la manifestation.

Renseignements complémentaires : tel 06.83.98.20.67 ou 06.78.17.55.46

N° Inscription.:

N° Place :

Talon de participation à retourner avant le jeudi 5/06/2025

au Comité Culturel Feunu, Mairie 62, rue de Besançon

25630 Sainte-Suzanne ou à remettre à la permanence.

Permanences assurées par le CCF les lundis, mardis et jeudis de 18h à 19h à la salle polyvalente (salle de droite) à partir du lundi 26 mai jusqu'au jeudi 5 juin 2025 pour les inscriptions définitives.

N° Inscription.:

N° Place :

Je soussigné(e)

Nom, Prénom.....

Adresse :

N° de téléphone :

Joindre la photocopie recto verso d'une pièce d'identité valide

délivrée par le N°

- Participe au vide-greniers du 8 juin 2025 organisé par le CCF - Sainte-Suzanne et certifie avoir pris connaissance et approuvé le règlement ci-dessus.
- Atteste sur l'honneur qu'il s'agit bien de ma demande annuelle 2025 (2 participations maximum) de participation à un vide-greniers et que l'origine des objets à vendre ou échanger est régulière.

Nombre d'emplacements : à 10 € les 4 m en extérieur.

Nombre d'emplacements : à 10 € les 2 m à l'intérieur de la salle polyvalente.

TOTAL : € réglé ce jour en espèces -- par chèque (rayer la mention inutile)

En cas de réservation par courrier, veuillez joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de votre part, sauf cas d'annulation par les organisateurs.

à le..... Signature :

Liste des objets à vendre ou échanger (joindre une liste annexe au dos si besoin) :

.....